



## Un mail est il recevable comme testament ?

Par **Zooglee**, le **01/11/2020 à 09:53**

Bonjour, avant de se suicider mon frère célibataire a envoyé un mail à la gendarmerie évoquant les raisons de son suicide. Dans ce même mail, il dit donner ses biens immobiliers à un couple d'amis qu'il connaît depuis 8 ans et la totalité de son argent à un autre ami qu'il connaît depuis 6 mois. Aucun mot pour mes parents ou moi ses héritiers. Ce mail peut il servir légalement de testament ? Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **01/11/2020 à 10:01**

Bonjour,

Non, ce n'est pas valable.

Un testament dit olographe (sans recours à un notaire) n'est valable que s'il est entièrement écrit à la main par son auteur, daté et signé.

Par **Zooglee**, le **01/11/2020 à 10:35**

Merci pour votre réponse si rapide. Mon frère s'étant suicidé il y a 10 jours, ce mail a été le coup de grâce pour mes parents. Autre question et ce sera la dernière. Doit on parler ou même présenter ce mail au notaire qui appréciera la validité du document ou faut il ne pas en tenir compte du tout ?

Merci

Par **Zooglee**, le **01/11/2020 à 12:29**

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **01/11/2020 à 13:43**

Bonjour

Pour aller plus loin encore, on a vu le cas d'un testament rédigé sur PC ou machine à écrire, il n'est pas plus valable.

Rédigé de la main de son auteur, qui devra aussi le dater et le signer. Un seul manquement à l'une de ces conditions provoque son invalidation.

Par **Zooglee**, le **01/11/2020** à **14:53**

Merci pour vos contributions. De quoi redonner un peu de baume au cœur de mes parents. Si ce document n'est pas valable, nous n'en ferons pas état auprès du notaire.